

Prairies

Les prairies néo-aquitaines exploitées en majorité pour le pâturage

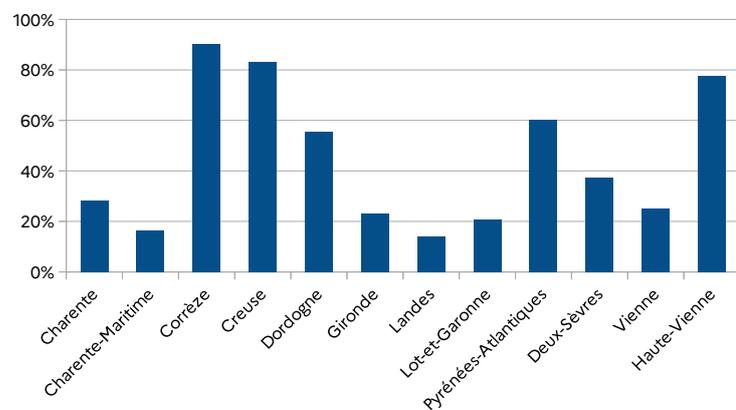
La prairie occupe une place importante dans la surface des exploitations agricoles de la région. Elle est centrale dans le Limousin. Les modalités d'exploitation des prairies découlent directement des pratiques des élevages herbivores. Le pâturage est le mode d'exploitation privilégié des prairies permanentes dans la région. Les achats de fourrages pour nourrir le troupeau sont plus fréquents depuis quelques années, en lien avec des sécheresses estivales répétées. Lorsqu'elle est récoltée, l'herbe est principalement destinée à produire du foin. Les prairies sont par ailleurs des surfaces qui mobilisent peu d'intrants.

La prairie, surface agricole dominante dans le Limousin

En Nouvelle-Aquitaine, les prairies couvrent près de 1,7 millions d'hectares de surfaces agricoles fin 2020. Elles constituent 43 % de la surface des exploitations régionales, un niveau proche de celui de la France métropolitaine. La répartition infra-régionale de ces surfaces est variable, en lien avec l'implantation des élevages herbivores. En Limousin, les prairies représentent au moins trois quarts de la SAU des exploitations en 2020. Les prairies limousines sont caractérisées par une forte proportion de surface toujours en herbe (STH productive), c'est-à-dire des prairies naturelles ou des prairies semées âgées de plus de 5 ans. Si la part de la STH productive est supérieure à 70 % de la surface totale des prairies en Creuse et en Corrèze, elle passe à seulement la moitié en Haute-Vienne. En Dordogne et en Pyrénées-Atlantiques, l'herbe représente plus de la moitié de la surface des exploitations agricoles

Figure 1 - Plus de 80 % de surfaces en prairies en Creuse et en Corrèze

Part des prairies dans la Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations en 2020



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Les types de prairies

- **Prairie permanente** : prairie naturelle ou prairie semée depuis plus de 5 ans, également appelée STH (surface toujours en herbe).
- **STH productive** : prairie permanente produisant au moins 1 500 unités fourragères par hectare, permettant de couvrir les besoins d'UGB pendant 6 mois.
- **STH peu productive** : prairie permanente produisant moins de 1 500 unités fourragères par hectare.
- **Prairie temporaire** : prairie semée âgée de 5 ans au plus, composée d'espèces fourragères graminées ou légumineuses principalement.
- **Prairie artificielle** : prairie semée âgée de 5 ans au plus, composée d'au moins 80 % de légumineuses fourragères.
- **Légumineuse** : famille de plantes qui a la capacité de capter l'azote atmosphérique. L'introduction de légumineuses dans le cycle des rotations des cultures permet de limiter les apports exogènes en azote pour couvrir les besoins nutritifs des plantes.

en 2020. Tout comme en Limousin, la STH productive occupe une place majeure. Cependant, les Pyrénées-Atlantiques se distinguent surtout pour la STH peu productive, correspondant aux estives exploitées en zone de montagne. La STH peu productive des exploitations représente un cinquième de la surface pour ce département, contre moins de 7 % sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Bien que les Deux-Sèvres soient le deuxième département de la région pour son nombre d'UGB herbivores, les prairies occupent une place moins centrale dans la SAU que sur l'est de la région. D'autres fourrages tel que le maïs ensilage remplacent pour partie la surface en herbe sur les zones de plaine. La prairie temporaire y est majoritaire, représentant 60 % de la surface en herbe des exploitations deux-sévriennes.

Un chargement globalement modéré

En 2020, le chargement est estimé à 1,05 UGB/ha en Nouvelle-Aquitaine, avec un point bas à 0,62 UGB / ha en Gironde et un point haut à 1,53 UGB / ha dans les Deux-Sèvres. L'élevage extensif dans l'est et le sud de la région se traduit par un chargement modéré, autour de 1 UGB/ha. Le chargement plus élevé dans les Deux-Sèvres peut s'expliquer par une part plus importante de fourrages annuels dans la ration des animaux.

Des prairies composées d'espèces variées

En 2017, les prairies contenant moins de 20 % de légumineuses sont majoritaires dans la région tout comme au niveau national. Le taux de légumineuses est plus élevé pour les prairies temporaires que pour les prairies permanentes. Près de 60 % des surfaces en prairies temporaires de la région contiennent moins

Tableau 1

Un chargement modéré, lié aux pratiques d'élevage extensives dans la région

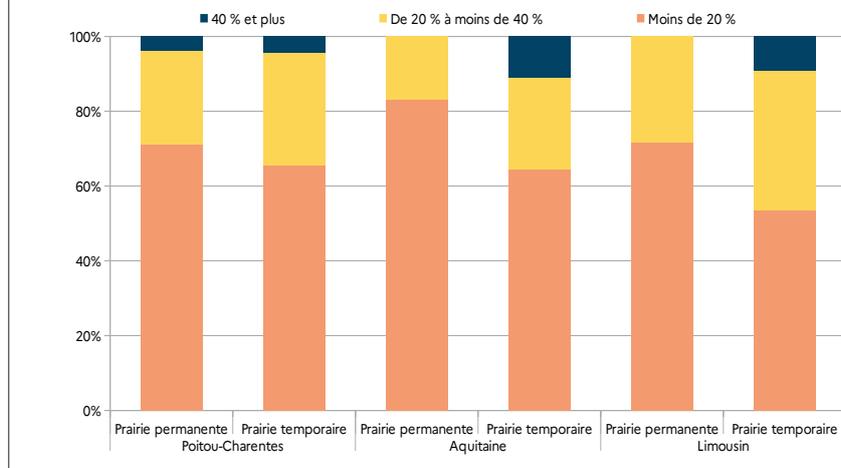
en 2020	Nombre d'UGB herbivores	Surfaces en prairies (en ha)	Chargement moyen (en UGB/ha)
Charente	102 225	99 790	1,0
Charente-Maritime	70 307	70 385	1,0
Corrèze	190 798	209 580	0,9
Creuse	287 201	265 050	1,1
Dordogne	153 767	165 975	0,9
Gironde	34 514	55 660	0,6
Landes	32 485	29 460	1,1
Lot-et-Garonne	45 118	58 315	0,8
Pyrénées-Atlantiques	225 323	204 050	1,1
Deux-Sèvres	256 078	167 840	1,5
Vienne	117 400	117 095	1,0
Haute-Vienne	242 428	219 240	1,1
Nouvelle-Aquitaine	1 515 217	1 443 200	1,0

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle ; Eurostat pour la conversion des effectifs herbivores en UGB

Note de lecture : le nombre d'UGB (Unité Gros Bétail) est calculé pour les effectifs bovins, ovins, caprins et équins à partir des effectifs présents en fin d'année dans les exploitations. La surface des prairies inclut la surface toujours en herbe, les prairies temporaires et artificielles des exploitations. Le chargement est le rapport entre le nombre d'UGB et la surface en prairies.

Figure 2 - La majeure partie des surfaces contiennent moins de 20 % de légumineuses

Répartition des surfaces selon le taux de légumineuses en 2017



Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales 2017

de 20 % de légumineuses. Il en est de même pour les trois quarts des prairies permanentes. Les prairies contenant plus de 40 % de légumineuses sont peu fréquentes. Elles concernent seulement 8 % de la surface régionale en prairie temporaire, contre 12 % en France. Contrairement aux prairies

permanentes qui peuvent être des surface naturelles, les prairies temporaires sont exclusivement semées. Le ray-grass reste la graminée incontournable des prairies temporaires. En Nouvelle-Aquitaine, cette espèce est présente sur 83 % des surfaces. Elle peut être semée seule (en graminée

pure) ou mélangée à d'autres espèces. Dans la grande majorité des cas, les prairies temporaires sont constituées d'une association graminées/légumineuses. Toutefois, un cinquième des surfaces du Poitou-Charentes sont implantées en graminée pure.

Le trèfle (blanc, violet ou hybride) est la principale légumineuse utilisée. Sur le Limousin en particulier, le trèfle est quasiment toujours présent dans le mélange semé. En Nouvelle-Aquitaine, cette légumineuse se retrouve sur 81 % des surfaces, contre 76 % en France. Les autres légumineuses telles que la luzerne, le lotier ou le sainfoin sont présentes dans une moindre mesure.

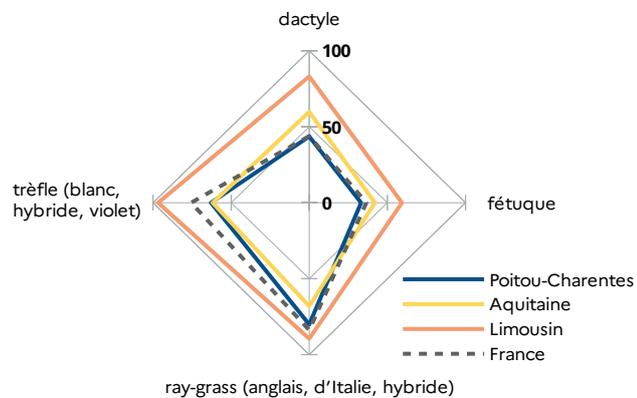
Fertilisation limitée pour les prairies néo-aquitaines

Les prairies permanentes sont peu fertilisées. En 2017, près de 60 % des surfaces toujours en herbe de la région ne reçoivent pas d'apport azoté contre 46 % seulement en France. Pour les prairies temporaires, un quart ne reçoit aucun apport dans la région, ce qui est proche du niveau national. La fertilisation azotée par un engrai minéral seul concerne 36 % des prairies temporaires et un cinquième des prairies permanentes de Nouvelle-Aquitaine.

Figure 3 - Trèfle blanc et dactyle plus présents dans les prairies temporaires du Limousin

Pour chaque espèce fourragère, surfaces qui en contiennent en 2017 (en %)

Note de lecture : en Limousin, près de 100 % des surfaces en prairie contiennent du trèfle, 90 % du ray-grass, 80 % du dactyle et 60 % de la fétuque.



Source : Agreste – Enquête Pratiques culturales 2017

Tableau 2 Part des surfaces selon le type de prairie

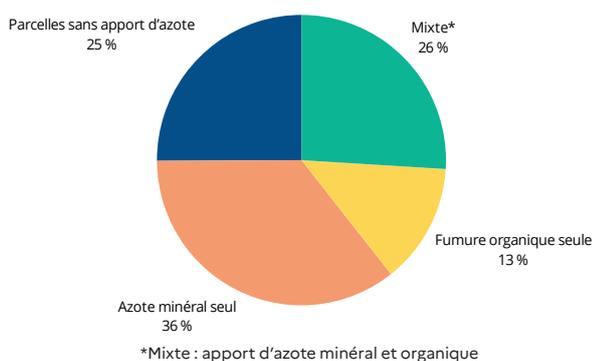
Type de prairie	Poitou-Charentes	Aquitaine	Limousin	France
Graminée pure monospécifique (type RGI)	20 %	17 %	ns	9 %
Graminées en mélange ou association (sans légumineuses)	12 %	12 %	3	8 %
Mélange ou association graminées/légumineuses	65 %	69 %	97	80 %
Autres	ns	ns	ns	3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

ns : non significatif

Source : Agreste – Enquête Pratiques culturales 2017

Figure 4 - Un quart des prairies temporaires sans apport d'azote

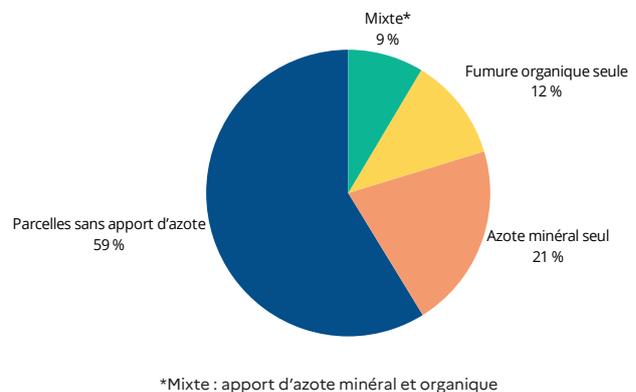
Répartition des surfaces selon l'apport en azote en Nouvelle-Aquitaine, en 2017



Source : Agreste – Enquête Pratiques culturales 2017

Figure 5 - Plus de la moitié des prairies permanentes sans apport d'azote

Répartition des surfaces selon l'apport en azote en Nouvelle-Aquitaine, en 2017



Source : Agreste – Enquête Pratiques culturales 2017

Doses plus élevées et fractionnement pour les prairies temporaires

Pour l'ensemble des surfaces en prairies permanentes, la dose moyenne d'azote épanchée est estimée à 14 kg/ha d'azote minéral et 17 kg/ha d'azote organique pour la campagne 2017. Ces doses très faibles, notamment dans le Limousin, sont à relier à une grande part des surfaces sur lesquelles aucun épandage n'est réalisé. Elles reçoivent toutefois les apports azotés issus du pâturage des animaux.

Si la surface fertilisée pour les prairies temporaires est plus importante, la quantité apportée est également plus grande. Pour la campagne 2017, la dose moyenne apportée sur prairie temporaire est estimée à 41 kg/ha d'azote minéral et 39 kg/ha d'azote organique dans la région. Les prairies temporaires fertilisées ont reçu en moyenne 66 kg/ha d'azote minéral dans la région en 2017. L'azote minéral y est fractionné pour 40 % des surfaces. Le fractionnement de l'azote minérale est une pratique plus répandue en Poitou-Charentes, où la quantité apportée est également la plus importante de la région. Cette technique consiste à apporter en plusieurs fois la dose totale d'azote de manière à adapter la quantité épanchée aux besoins immédiats de la prairie.

Le fumier bovin comme principale source d'azote organique

La fertilisation par une fumure organique est limitée dans la région, en lien avec la forte présence des animaux au pâturage. Près de 40 % des surfaces en prairie temporaire reçoivent une fumure organique dans la région et 20 % des

Tableau 3
Dose moyenne épanchée selon le type de prairie et l'origine de l'azote (en kg/ha), en 2017

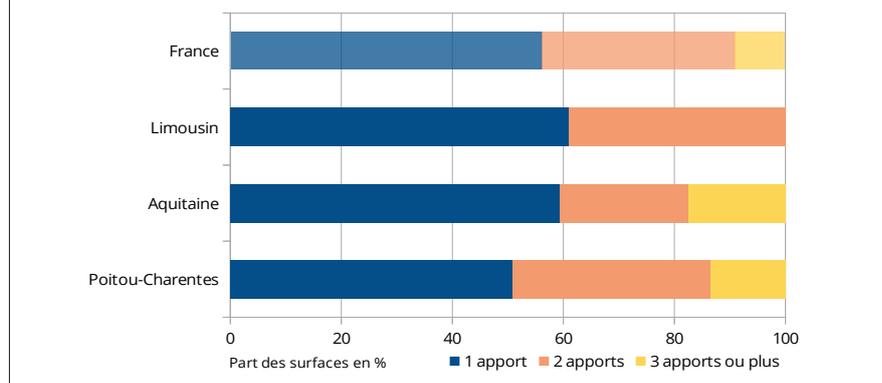
		Pour l'ensemble des parcelles		Pour les parcelles fertilisées uniquement*	
		Azote minéral	Azote organique	Azote minéral	Azote organique
Prairie temporaire	Poitou-Charentes	48	32	79	104
	Aquitaine	41	20	64	84
	Limousin	37	48	60	98
	Nouvelle-Aquitaine	41	39	66	98
	France	42	52	66	116
Prairie permanente	Poitou-Charentes	22	8	57	71
	Aquitaine	19	21	63	84
	Limousin	6	19	26	84
	Nouvelle-Aquitaine	14	17	49	82
	France	20	26	55	88

*La surface de prairies fertilisées par un apport minéral contient les prairies mixtes (avec apport minéral et organique) et les prairies exclusivement fertilisées par un apport minéral. De même pour la surface de prairies ayant reçu un apport organique : elle contient les prairies mixtes (avec apport minéral et organique) et les prairies exclusivement fertilisées par un apport organique. On ne peut donc pas calculer l'apport total d'azote moyen des prairies fertilisées.

Source : Agreste – Enquête Pratiques culturales 2017

Figure 6 - Un seul apport d'azote minéral pour plus de la moitié des prairies temporaires

Répartition des surfaces en prairies temporaires selon le nombre d'apports d'azote minéral au cours de la campagne 2017



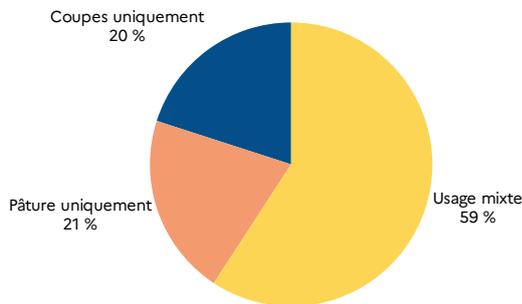
Source : Agreste – Enquête Pratiques culturales 2017

prairies permanentes. En France, cela concerne 45 % des prairies temporaires et 30 % des prairies permanentes. Pour les parcelles ayant reçu une fumure organique, quatre sur cinq reçoivent du fumier en Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit principalement de fumier bovin.

Il est mobilisé sur 78 % des prairies temporaires de la région contre seulement la moitié des surfaces en France. Le recours au lisier est moindre, concernant seulement 7 % des surfaces en prairie temporaire de la région contre 35 % au niveau national.

Figure 7 - Usage mixte avec fauche et pâturage pour 60 % des prairies temporaires

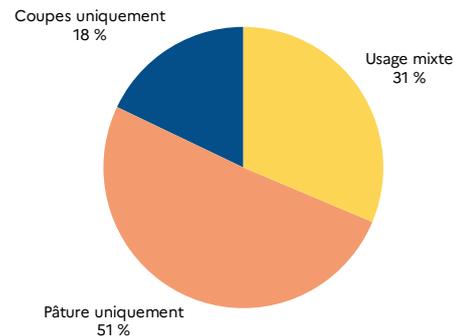
Répartition des surfaces de prairies temporaires selon le mode d'exploitation en Nouvelle-Aquitaine, en 2017



Source : Agreste – Enquête Pratiques culturales 2017

Figure 8 - Le pâturage mobilise la moitié des surfaces en prairie permanente

Répartition des surfaces de prairies permanentes selon le mode d'exploitation en Nouvelle-Aquitaine, en 2017



Source : Agreste – Enquête Pratiques culturales 2017

L'herbe d'abord valorisée par le pâturage dans la région

En 2017, 80 % des surfaces en prairies sont utilisées pour le pâturage en Nouvelle-Aquitaine. Pour certaines parcelles, il s'agit d'une exploitation mixte avec une coupe d'herbe puis une mise au pré des animaux. Ce double usage est largement répandu pour les prairies temporaires puisqu'il concerne 60 % des surfaces de la région. Pour les prairies permanentes en revanche, l'usage principal est une exploitation exclusive en pâturage. Ce dernier est particulièrement développé dans le Limousin, où 90 % des surfaces prairiales sont pâturées. Le pâturage est un peu moins fréquent sur les prairies temporaires d'Aquitaine et de Poitou-Charentes, où il concerne les deux tiers des surfaces.

La grande majorité des prairies pâturées reçoivent plusieurs fois les animaux sur une même campagne. Le retour est quasi systématique sur les prairies limousines, avec en contrepartie une durée de chaque tour de pâturage plus courte qu'ailleurs en Nouvelle-Aquitaine.

Enrubannage et ensilage d'herbe encore peu développés

L'herbe récoltée représente un peu moins de la moitié de la quantité

Tableau 4

Près de 90 % des parcelles pâturées dans la région reçoivent plusieurs passages d'animaux

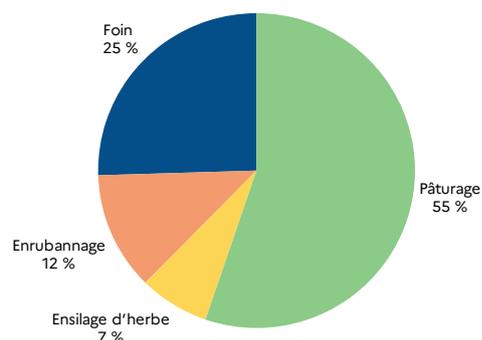
Pour les parcelles pâturées uniquement, en 2017	Durée moyenne du tour de pâturage (en jours)	Part des parcelles recevant 2 tours de pâturage ou plus (en %)
Poitou-Charentes	59	86
Aquitaine	76	72
Limousin	27	97
Nouvelle-Aquitaine	50	87
France	52	82

Source : Agreste – Enquête Pratiques culturales 2017

Note de lecture : un tour de pâturage correspond ici à une intervention réalisée sur la parcelle. À chaque nouveau passage des animaux sur la parcelle, on comptabilise un tour.

Figure 9 - Un quart de la production pour le foin

Répartition de la production d'herbe en 2021 dans le Limousin



Source : Agreste - Enquête régionale prairies

produite par les exploitations du Limousin, le reste étant consommé directement par les animaux lors du pâturage. Le foin est le mode de récolte privilégié. Il constitue le quart de la production globale et plus de la moitié de la production

récoltée des fermes limousines en 2021. Selon les années, le foin peut constituer jusqu'à 80 % de la production récoltée. (source - Enquête régionale prairies en Limousin)

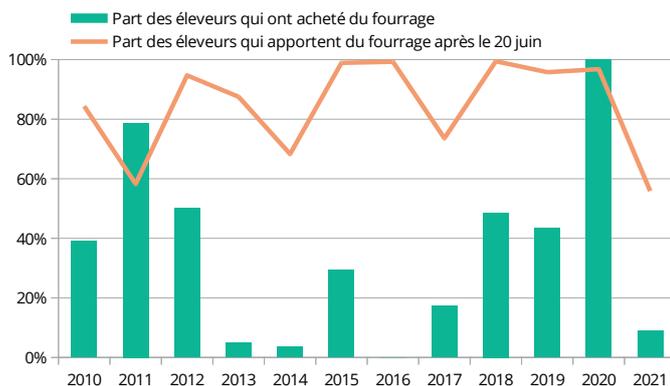
La récolte puis le stockage d'herbe sous forme humide, c'est-à-dire l'ensilage ou l'enrubannage, est plus développé dans le Limousin qu'ailleurs dans la région, en lien avec la spécialisation des élevages allaitants. Ces deux modes de récolte concernent en premier lieu les prairies temporaires. En 2017, des travaux d'ensilage ou d'enrubannage ont été réalisés sur les deux tiers des surfaces de prairies temporaires en Limousin (exploitation non exclusive), sur 30 % en Poitou-Charentes, et moins d'un quart en Aquitaine (source Agreste - Enquête Pratiques culturelles 2017).

Le pâturage souvent complété par du fourrage distribué aux animaux

Si le pâturage constitue une source importante de fourrages pour les animaux, il est très fréquemment complété. Les apports d'herbe, qu'ils proviennent de la récolte sur l'exploitation ou qu'ils soient achetés, sont variables en quantité d'une année à l'autre. Ils sont réalisés pendant l'été et l'automne mais

Figure 10 - Des apports fourragers de plus en plus fréquents sur l'été et l'automne

Fréquence des achats et apports de fourrage au pré dans les exploitations du Limousin



Source : Enquête régionale prairies en Limousin

peu au printemps. En 2021, plus de la moitié des éleveurs déclarent avoir apporté du fourrage au pâturage après le 20 juin, et moins d'un tiers avant. Au-delà du besoin pour l'alimentation des animaux, le stock fourrager des exploitations, s'il devient insuffisant, peut nécessiter l'achat de fourrages. Ainsi, après deux années successives de sécheresse en 2018 et 2019, ils déclarent tous des achats de fourrages en 2020. En 2021, année

favorable à la pousse d'herbe, seuls 9 % des éleveurs déclarent avoir acheté du fourrage, et les apports au champ ont été moins importants sur l'été et l'automne. La fréquence plus rapprochée des épisodes de sécheresse pourrait mettre en difficulté les élevages herbivores basés sur l'herbe quant à leur autonomie alimentaire. (source - Enquête régionale prairies en Limousin)

SOURCE, DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

- **Enquête régionale prairie en Limousin** : enquête de conjoncture menée auprès d'un échantillon de 100 à 200 élevages herbivores afin d'estimer la production annuelle d'herbe. Cette enquête est réalisée chaque année depuis 2010 sur les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne.
- **Enquête Pratiques culturelles 2017** : l'enquête a pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques culturelles des agriculteurs sur l'ensemble de l'itinéraire technique. L'unité enquêtée est la parcelle. L'enquête porte sur la campagne agricole 2016-17. En Nouvelle-Aquitaine, 345 questionnaires ont été réalisés pour les prairies permanentes et 338 pour les prairies temporaires, représentant respectivement 886 782 et 537 769 hectares.